

L'OPPBTP présente son nouveau plan Horizon 2030 pour une culture de prévention, toujours et partout

En 2026, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) lance son nouveau plan stratégique Horizon 2030. Adopté par le Conseil du Comité national le 3 décembre 2025, ce plan fixe le cap pour les cinq années à venir et traduit une ambition forte : faire de la culture de prévention un référentiel partagé par tous les acteurs du BTP, du dirigeant au compagnon, et un levier structurant pour améliorer durablement les conditions de travail et la performance des entreprises. Malgré les progrès réalisés ces dernières années et la structuration des démarches de prévention au sein des entreprises, les accidents graves et mortels demeurent à un niveau élevé dans le secteur. Ce constat souligne les limites des approches actuelles et met en évidence la nécessité de franchir un nouveau cap, en agissant plus directement sur les pratiques quotidiennes, les comportements et les réflexes sur le terrain. Cette ambition s'inscrit dans le cadre des orientations nationales en matière de santé au travail, portées notamment par le 5^{ème} Plan Santé au Travail (PST 5) du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Avec Horizon 2030, l'OPPBTP fait ainsi le choix d'une approche plus globale et plus ancrée dans la réalité des chantiers. Il ne s'agit plus seulement de diffuser des outils ou des méthodes, mais de transformer durablement la manière de concevoir, d'organiser et de réaliser les opérations, en intégrant pleinement la prévention à chaque étape et dans chaque décision.

Parvenir à un changement d'échelle dans la prévention

Au cours des dernières années, le secteur du BTP a engagé des avancées significatives en matière de prévention. Les démarches se sont structurées et les acteurs se sont progressivement appropriés ces enjeux, contribuant à faire évoluer les pratiques dans de nombreuses entreprises. Le précédent plan stratégique a notamment permis :

- ✓ de renforcer l'accompagnement des entreprises : 7 756 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement, d'une assistance terrain ou à distance ;
- ✓ de former toujours plus de professionnels et de jeunes apprentis à la prévention : 2 321 entreprises ont participé à au moins une formation et 13 005 étudiants ont été formés dans le supérieur ;
- ✓ de partager des solutions opérationnelles au plus grand nombre : près de 1 000 solutions chantiers sont disponibles en 2025 ;
- ✓ de diffuser plus largement les fondamentaux de la prévention : le site preventionbtp.fr a enregistré 6,5 millions de visiteurs en 2025, et près de 18,5 millions sur la durée du plan ;
- ✓ d'enrichir l'offre d'information et de documentation technique, avec la production de nombreux guides, fiches pratiques et recommandations adaptés aux besoins des chantiers et aux évolutions des métiers : plus de 94 documents techniques ont été réalisés en 2025 et plus de 461 000 ressources ont été téléchargées ;
- ✓ de développer une expertise reconnue, à travers la réalisation d'études et la production d'ouvrages techniques venant appuyer les entreprises dans la compréhension et la prévention des risques :

- ✓ de mobiliser le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'actions concrètes de prévention, en renforçant l'information, la diffusion de solutions pratiques et le partage de retours d'expérience, pour mener des études ergonomiques et accompagner les établissements de formation initiale sur les enjeux de l'usure professionnelle.

Ces avancées se traduisent concrètement par une baisse de la sinistralité. Sur le long terme, le nombre d'accidents du travail a fortement reculé, avec une baisse de 44,8 % entre 2007 et 2024, soit près de 59 000 accidents en moins. Cette dynamique s'est poursuivie au cours du dernier plan stratégique : entre 2021 et 2024, le nombre d'accidents du travail est passé de 89 112 à 72 633, tandis que le taux de fréquence a diminué de 47,7 à 38,1, atteignant son niveau le plus bas.¹

Pour autant, ces progrès atteignent aujourd'hui leurs limites. Malgré les efforts engagés, les marges de progrès sont encore importantes : les accidents graves et mortels restent à un niveau élevé, avec près de 146 décès enregistrés en 2024. De nombreux métiers exposent excessivement leurs compagnons à l'usure professionnelle, aux risques chimiques et autres risques différés. Par ailleurs, l'hygiène et la qualité de vie sur les chantiers posent encore difficulté et n'assurent pas systématiquement des conditions de travail satisfaisantes, au détriment de l'attractivité du secteur. Ces constats révèlent un décalage persistant entre les dispositifs existants et connus de tous, et leur mise en œuvre effective sur le terrain. Aussi, pour franchir un nouveau cap, il devient nécessaire d'agir plus directement sur les pratiques quotidiennes, les réflexes et les modes de décision. Organisation des entreprises et du travail, routines managériales et facteurs humains sont au cœur des progrès du futur.

Une action inscrite dans une dynamique nationale partagée

Le plan Horizon 2030 s'inscrit pleinement dans la dynamique du 5^e Plan Santé au Travail (PST 5) du Ministère du Travail et de l'Emploi, qui couvre également la période 2026-2030 et mobilise l'ensemble des acteurs de la prévention autour d'objectifs communs. Cette convergence se traduit par des priorités partagées, notamment la progression de la culture de prévention, le renforcement du document unique d'évaluation des risques et la prévention des accidents graves et mortels. Elle repose également sur des actions coordonnées en matière de formation, d'accompagnement des entreprises et d'analyse des situations à risque. À ce titre, l'OPPBTP contribuera activement à la mise en œuvre du PST 5, en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les pouvoirs publics et les partenaires du secteur.

Mettre la culture de prévention au cœur des pratiques du BTP

Pour répondre à cet enjeu, le plan Horizon 2030 place la culture de prévention au cœur de son ambition. Au-delà des dispositifs réglementaires et des obligations, celle-ci renvoie à l'idée de développer des manières de penser et de faire où la prévention est systématiquement prise en compte par l'ensemble des acteurs, du dirigeant au compagnon, en passant par la maîtrise d'ouvrage, de la conception à la réalisation des ouvrages et des tâches.

Sur le terrain, cette exigence se heurte toutefois à la réalité des situations de travail. Dans le BTP, les activités reposent en grande partie sur des habitudes, des automatismes et des arbitrages réalisés au quotidien, souvent dans des environnements contraints. La répétition des gestes, la confiance acquise avec l'expérience ou encore la pression des délais peuvent conduire à relâcher la vigilance et à banaliser des risques pourtant identifiés. C'est sur ces mécanismes que la culture

¹ Source : CNAM

de prévention doit agir, en installant des réflexes durables et une capacité collective à maintenir l'attention dans la durée, y compris dans les contextes les plus opérationnels. Avec son plan Horizon 2030, l'OPPBTP entend donc ancrer durablement la prévention dans les pratiques quotidiennes, en agissant sur les comportements, les compétences et les modes d'organisation. Cette ambition s'accompagne d'une exigence forte : faire de la traduction concrète et opérationnelle des principes de prévention une véritable ligne directrice, afin de franchir un nouveau cap dans l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques professionnels.

Cinq priorités pour transformer durablement les pratiques

Pour répondre aux enjeux identifiés et engager une transformation durable des pratiques, le plan Horizon 2030 s'articule autour de cinq grandes priorités.

Ces priorités traduisent une ambition claire : faire de la culture de prévention un socle commun à l'ensemble des acteurs du secteur, en agissant à la fois sur la diffusion des messages, l'accompagnement des entreprises, le développement des compétences, l'organisation des projets et l'expertise technique.

✓ Priorité #1 : Objectif : promotion massive – diffuser la culture de prévention

La première priorité du plan Horizon 2030 vise à faire progresser la culture de prévention à l'échelle de l'ensemble du secteur, en la rendant plus visible, plus concrète et plus largement partagée. Si les fondamentaux sont aujourd'hui connus, leur appropriation reste encore inégale. L'enjeu est donc de renforcer leur diffusion et surtout leur traduction dans les pratiques quotidiennes, au plus près des réalités de terrain.

Quelques exemples d'actions :

- Multiplier les actions de terrain en face-à-face : appels, rencontres, accompagnements des entreprises, réunions et ateliers collectifs, en augmentant le nombre de participants ;
- Faire des campagnes ciblées nationales un levier central des cinq prochaines années, avec un rendez-vous annuel autour de la culture de prévention, et un fil rouge narratif tout au long des cinq ans, dans le but de sensibiliser, outiller et faire évoluer durablement les pratiques des entreprises ;
- Utiliser tous les moyens pour favoriser une communication digitale massive : utilisation du site internet, des réseaux sociaux, de newsletters personnalisées, des applications mobiles adaptées aux TPE ;
- Sensibiliser en continu les entreprises aux principaux risques du secteur, au travers de mini-campagnes mensuelles thématiques ;
- Développer des partenariats pour déployer des actions spécifiques, avec une priorité sur les SPST.

✓ Priorité #2 : Focus TPE – Faire progresser la culture de prévention dans les petites entreprises

La deuxième priorité du plan Horizon 2030 vise à renforcer l'appropriation de la prévention par les très petites entreprises, qui représentent 86 % des 203 000 entreprises adhérentes à l'OPPBTP, mais pour lesquelles les démarches restent plus difficiles à structurer. L'enjeu est de proposer des solutions adaptées à leur réalité, simples, concrètes et directement mobilisables, afin de faciliter leur passage à l'action et d'inscrire durablement la prévention dans leur fonctionnement.

Quelques exemples d'actions :

- Mettre en place un accès Internet spécifique, avec une offre restreinte par rapport au site preventionbtp.fr, afin de proposer des contenus et services plus adaptés, apportant une

réponse immédiate à leurs interrogations et favorisant une approche simple, autoportée et désirable ;

- Développer des outils de communication digitaux simples et accessibles, tels que des newsletters et une refonte de La Lettre de Prévention BTP, spécifiquement pensés pour cibler les petites entreprises ;
 - Multiplier les actions collectives de terrain pour les TPE, et un objectif de mille actions individuelles réalisées en entreprise ;
 - Renforcer les réseaux de partenariat permettant d'atteindre plus largement les petites entreprises : organisations professionnelles et syndicales, Services de Prévention et de Santé au Travail, centres de formation, mais également loueurs, et assureurs de la construction...
- ✓ **Priorité #3 : Formation et compétences – Développer les compétences dans le BTP, des savoir-faire de prudence aux actions managériales pour agir en prévention**

Cette priorité vise à intégrer pleinement la prévention dans les compétences professionnelles, dès l'entrée dans le métier et tout au long des parcours. Dans un contexte de renouvellement des effectifs, et malgré les difficultés actuelles de l'apprentissage, l'enjeu est de renforcer durablement les savoirs et les pratiques, afin que la prévention soit naturellement intégrée aux gestes professionnels et aux modes d'organisation du travail.

Quelques exemples d'actions :

- Sécuriser les premiers pas sur chantier grâce au développement d'un PASEA (Passeport Sécurité Etudiants et Apprentis) qui garantisse une compétence théorique et pratique en prévention des nouveaux apprentis avant toute prise de poste sur chantier ;
 - Accompagner a minima 70 % des établissements et centres de formation initiale vers une culture de prévention managériale ancrée, en poursuivant l'effort de formation de l'ensemble des personnels ;
 - Faire évoluer les outils développés à destination des apprentis, tels que l'application Petocask ou le challenge 100' pour la vie, afin de toucher encore plus de jeunes ;
 - Renforcer les partenariats avec les établissements de l'enseignement supérieur et poursuivre les animations auprès des étudiants, futurs cadres et dirigeants d'entreprise ;
 - Moderniser les offres de formation initiale et continue de l'OPPBTP et mieux mesurer leur impact sur les compétences de leurs bénéficiaires ;
 - Accompagner les initiatives des branches BTP visant la systématisation des actions de formation à la sécurité des jeunes, notamment en faisant évoluer le référentiel de compétences en prévention des managers, et en renouvelant et/ou renforçant les partenariats avec les organismes tels que CCCA-BTP ou l'ESTP.
- ✓ **Priorité #4 : Les acteurs de la chaîne de construction – partager la culture de prévention**

Dans la continuité des actions menées depuis 5 ans dans le Plan Horizon 2025, cette priorité vise à renforcer davantage l'engagement et la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, afin qu'ils participent à la réduction des accidents et à l'amélioration des conditions de travail sur les chantiers de construction. L'objectif est de développer une culture de prévention à tous les niveaux de la chaîne de construction, en formant les différents acteurs, et en mettant à leur disposition des outils pour rationaliser leurs démarches.

Quelques exemples d'actions :

- Capitaliser sur tous les retours d'expérience d'opérations réussies grâce à l'implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, afin d'inciter un plus grand nombre d'acteurs à s'engager ;
 - Etablir et diffuser des préconisations pour la rédaction des marchés de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS et de travaux : mode de sélection des candidats, notation des offres, clauses techniques, et contrôle de la mise en œuvre effective des exigences ;
 - Accompagner les opérateurs de réseaux et les maîtres d'ouvrage d'opérations emblématiques ;
 - Accompagner chaque année une opération significative par région, en complémentarité avec la Cnam et les Carsat, afin d'expérimenter de nouvelles pratiques, en donnant la priorité à des opérations du monde HLM, du logement en promotion privée, et de l'aménagement public ;
 - Engager des réflexions avec des acteurs tels que les écoles d'architecture ou le Cinov (Confédération des Syndicats des Métiers du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique), pour installer une logique de performance et d'efficacité collective.
- ✓ **Priorité #5 : Accidents de travail graves et mortels et thématiques techniques prioritaires – l'expertise en appui**

La cinquième priorité vise à renforcer l'expertise technique de l'OPPBTP afin de mieux comprendre les situations à l'origine des accidents graves et mortels et d'apporter des réponses concrètes aux entreprises. L'enjeu est de transformer les enseignements issus du terrain en solutions directement mobilisables.

Quelques exemples d'actions :

- Approfondir l'analyse des accidents graves et mortels, en mettant en place une méthode d'analyse commune à l'ensemble des collaborateurs de l'OPPBTP qui mettra l'accent sur les causes organisationnelles et humaines des accidents, afin de mieux les prévenir ;
- Poursuivre les différents travaux de la direction technique sur les différentes thématiques prioritaires, tels que les campagnes de mesurage CARTO Silice et CARTO Amiante, ou les études métiers et études ergonomiques pour lutter contre l'usure professionnelle ;
- Renforcer les moyens de veille et les tests vis-à-vis des outils et solutions numériques en faveur de la prévention ;
- Soutenir l'innovation pour continuer à progresser avec des startups et le Lab Innovation Santé et Sécurité du BTP ;
- Faciliter la lecture et la compréhension des textes de loi par les entreprises et proposer des outils pratiques pour faciliter leur mise en œuvre.

« Avec Horizon 2030, nous faisons le choix d'aller plus loin dans la transformation du secteur. La prévention ne peut plus être perçue comme une contrainte ou une obligation à part : elle doit être pleinement intégrée à la manière dont les entreprises conçoivent et réalisent leurs activités. Notre ambition est claire : faire de la prévention un réflexe partagé par tous, à tous les niveaux. C'est à cette condition que nous pourrions progresser durablement, améliorer les conditions de travail et accompagner les évolutions profondes que connaît le BTP. » déclare Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation. L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com



SERVICE DE PRESSE

Rumeur publique

Jérôme Saczewski • jerome.saczewski@rumeurpublique.fr

Christelle Grelou • christelle.grelou@rumeurpublique.fr

Ingrid Jaunet • ingrid.jaunet@rumeurpublique.fr

Marine Broustal • marine.broustal@rumeurpublique.fr

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

Solange.delpech@oppbtp.fr

Pauline Lardy • 01 46 09 26 54

Pauline.lardy@oppbtp.fr